

Pour un véritable marché de l'emploi eurégional des jeunes – créons l'Erasmus de proximité

Niveau de pouvoir :

Communautaire, Régional, Fédéral

Catégorie :

Economie

État des lieux :

- Considérant que la Province de Liège se situe au cœur de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR), l'une des plus anciennes coopérations transfrontalières d'Europe (1976), dotée depuis 2018 du statut de Groupement européen de coopération territoriale (GECT) : cinq régions partenaires, trois pays, trois langues, près de quatre millions d'habitants sur 11.000 km², dans un rayon de cinquante kilomètres que l'on parcourt en quarante minutes ;
- Considérant que la Wallonie picarde appartient à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, premier GECT créé en Europe (2008), qui rassemble 157 communes françaises, flamandes et wallonnes et plus de 2,1 millions d'habitants, et que près de 50.000 travailleurs y franchissent chaque jour la frontière franco-belge ;
- Considérant que, malgré ce potentiel, le marché de l'emploi eurégional demeure embryonnaire : l'Euregio Meuse-Rhin ne compte qu'environ 26.000 travailleurs frontaliers, un

chiffre stable depuis plus d'une décennie, et qu'il n'existe toujours pas de données statistiques harmonisées permettant de piloter sérieusement ce marché du travail commun ;

- Considérant que les trajectoires frontalières wallonnes restent presque exclusivement orientées vers le sud : au 30 juin 2025, 77 % des frontaliers wallons sortants travaillaient au Grand-Duché de Luxembourg, 12 % en France et 10 % en Allemagne, la frontière néerlandaise étant pratiquement absente des parcours professionnels wallons ;
- Considérant que la Province de Liège affiche en 2025 un taux d'emploi de 66 % des 20-64 ans, inférieur aux moyennes wallonne (67,9 %) et belge (72,8 %), que le bassin liégeois enregistre le taux de demande d'emploi le plus élevé de Wallonie (21,6 %) et que le Forem y recensait, en octobre 2025, 86.820 demandeurs d'emploi inoccupés, dont près de 9.700 jeunes en stage d'insertion ;
- Considérant que, dans le même temps et à moins d'une heure de route, le Limbourg néerlandais et la région d'Aix-la-Chapelle subissent un vieillissement démographique accéléré, des pénuries structurelles de main-d'œuvre qualifiée et le départ de leurs propres talents vers les métropoles nationales ;
- Considérant que la réforme fédérale de l'assurance chômage entrée en application en 2026 – limitation des allocations de chômage à deux ans et du stage d'insertion des jeunes à six mois – rend impérieuse l'ouverture de débouchés nouveaux, rapides et réels pour les jeunes chercheurs d'emploi ;
- Considérant que les obstacles à la mobilité transfrontalière des jeunes sont parfaitement identifiés et de nature essentiellement administrative, linguistique et juridique : reconnaissance des diplômes et des qualifications, complexité fiscale et sociale, méconnaissance du droit du travail voisin, faiblesse des liaisons de transport public transfrontalières ;
- Considérant que la reconnaissance automatique des diplômes existe déjà entre les pays du Benelux depuis la décision du 18 mai 2015 pour les bacheliers et les masters, élargie en 2018 aux associate degrees et aux doctorats, puis étendue aux États baltes par le traité de 2021, mais qu'elle ne couvre ni les titres de l'enseignement secondaire qualifiant, ni les certifications professionnelles, ni les diplômes allemands et français ;
- Considérant que des instruments transfrontaliers performants existent déjà – le réseau

EURES Meuse-Rhin et ses 21 partenaires, les points d'information frontaliers (GrenzInfoPunkte), les services de placement transfrontalier, le projet youRegion, les programmes Interreg – mais qu'ils demeurent largement méconnus des jeunes, de leurs écoles et de leurs familles ;

- Considérant qu'Erasmus+ finance d'ores et déjà des mobilités de courte durée – de 2 à 30 jours pour les mobilités de groupe, de 10 à 89 jours pour l'enseignement et la formation professionnels – mais que le programme reste perçu comme réservé à l'enseignement supérieur et à des destinations lointaines, les élèves du qualifiant, les alternants et les apprentis en étant de fait les grands absents ;
- Considérant que la maîtrise du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais constitue le premier facteur d'accès à ce marché de l'emploi, et que la présence de la Communauté germanophone au sein même de la Province de Liège représente à cet égard un atout unique en Europe ;
- Considérant enfin que la libre circulation des travailleurs est l'une des quatre libertés fondamentales de l'Union européenne, et qu'il revient aux libéraux de la rendre effective et non simplement formelle.

Motivation de la proposition :

Une frontière n'est pas une limite, c'est une ressource. Raisonné à l'échelle nationale, le bassin liégeois est une périphérie : il est loin de Bruxelles, loin d'Anvers, loin des centres de décision. Raisonné à l'échelle eurégionale, il est un centre : un jeune de Herstal vit à trente minutes de Maastricht et à quarante minutes d'Aix-la-Chapelle ; un jeune de Mouscron vit à vingt minutes de Lille et de Courtrai. Le même jeune, selon la carte que l'on déplie devant lui, est soit un habitant d'une région en difficulté, soit l'habitant d'un bassin de vie de quatre millions de personnes. Ce n'est pas la géographie qui a changé : c'est le logiciel politique qui doit changer.

Le déséquilibre entre nos deux versants de frontière est une chance, pas une fatalité. D'un

côté, des jeunes qui cherchent un premier emploi et un bassin où la demande d'emploi atteint 21,6 %. De l'autre, des entreprises qui ne trouvent pas les profils dont elles ont besoin et une population active qui diminue. Aucun plan de relance, aucune aide à l'embauche ne peut produire aussi vite un tel gisement d'opportunités : ces emplois existent déjà, ils sont à quarante kilomètres, et ils ne demandent qu'à être occupés.

La mobilité lointaine est un privilège social ; la mobilité de proximité est une chance accessible à tous. L'Erasmus classique suppose un semestre à l'étranger, un logement, une avance de trésorerie, un capital culturel et familial. Il bénéficie très majoritairement aux étudiants du supérieur issus des milieux les plus favorisés. L'élève du qualifiant, l'apprenti, l'alternant, le jeune qui travaille le week-end pour financer ses études en sont exclus de fait. Une mobilité de deux à quatre semaines à quarante kilomètres change radicalement l'équation : elle ne suppose ni déménagement ni rupture familiale, elle est compatible avec le rythme de l'alternance, elle coûte une fraction d'une mobilité longue et elle est réversible. Démocratiser la mobilité européenne, ce n'est pas l'allonger : c'est la rapprocher.

Une première expérience transfrontalière crée un réflexe durable. Les effets d'une mobilité courte sont documentés : progression linguistique rapide en contexte professionnel, acquisition de compétences techniques et interculturelles, gain de confiance, élargissement du réseau. Mais l'effet principal est ailleurs : le jeune qui a effectué un stage à Heerlen à dix-sept ans saura, à vingt-trois ans, qu'il peut y postuler. Le premier franchissement est le plus difficile ; il conditionne tous les suivants.

Il y va aussi de l'attractivité et de la rétention de nos talents. Les régions frontalières perdent leurs diplômés au profit des métropoles nationales, faute de perspectives de carrière perçues. Ouvrir à nos jeunes l'ensemble du marché eurégional, c'est leur offrir la profondeur de carrière qui les retient chez nous – et c'est rendre notre territoire attractif pour les jeunes néerlandais, allemands et français dont nos entreprises ont besoin.

Le coût est faible, l'inertie est le vrai problème. Tout existe déjà : les structures (GECT Euregio Meuse-Rhin, Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai), les financements (Erasmus+,

Interreg, FSE+), les opérateurs (Forem, VDAB, Arbeitsamt de la Communauté germanophone, UWV, Bundesagentur für Arbeit, France Travail), les réseaux (EURES, points d'information frontaliers). Ce qui manque n'est pas l'argent : c'est un pilotage politique, des objectifs chiffrés, une évaluation et une visibilité auprès des premiers concernés. Il ne s'agit donc pas de créer une dépense nouvelle, mais d'exiger un meilleur rendement de dispositifs déjà financés.

C'est enfin une exigence libérale. La liberté de circulation n'a de valeur que si elle est praticable. Un droit que l'on ignore, ou qu'une accumulation de formulaires rend inutilisable, n'est pas un droit : c'est une déclaration d'intention. Défendre l'Europe concrètement, c'est faire tomber les frictions administratives qui séparent encore un jeune Liégeois d'un emploi situé à trente minutes de chez lui.

Par conséquent, la mobilité transfrontalière des jeunes ne peut plus être traitée comme un supplément d'âme de la politique européenne : elle doit devenir un axe structurant de nos politiques d'enseignement, de formation et d'emploi, assorti d'objectifs chiffrés, d'un calendrier et d'une évaluation publique.

Proposition concrète :

- Créer un « Erasmus de proximité » eurégional. Proposer systématiquement à chaque élève de l'enseignement qualifiant, à chaque alternant et à chaque apprenti de la Province de Liège et de Wallonie picarde une mobilité courte de deux à quatre semaines chez un employeur ou un centre de formation situé de l'autre côté de la frontière, financée par le volet « mobilité de courte durée » d'Erasmus+, cofinancée par Interreg et les pouvoirs régionaux et provinciaux, avec un objectif clair : au moins un jeune du qualifiant sur cinq ayant vécu une mobilité transfrontalière avant la fin de la législature.
- Instaurer une convention de stage transfrontalière unique. Un document-type unique, trilingue, valable de plein droit en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne d'une part, en France et en Belgique d'autre part, couvrant l'assurance, la couverture accident du travail et

le statut du stagiaire, afin qu'un stage à l'étranger ne coûte plus à une école trois mois de démarches. Corollaire indispensable : la reconnaissance automatique du stage transfrontalier dans le cursus, sans procédure dérogatoire.

- Ouvrir aux jeunes un guichet unique de l'emploi transfrontalier. Intégrer automatiquement les offres d'emploi du Limbourg néerlandais, de la région d'Aix-la-Chapelle, de la Flandre occidentale et des Hauts-de-France dans l'espace personnel de tout jeune inscrit au Forem ; renforcer les services de placement transfrontalier et ouvrir un point d'information frontalier pleinement opérationnel côté wallon, adossé au réseau EURES Meuse-Rhin.
- Étendre la reconnaissance automatique des qualifications. Plaider pour l'extension de la reconnaissance automatique Benelux aux titres de l'enseignement secondaire qualifiant et aux certifications professionnelles, et engager la négociation d'accords équivalents avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Hauts-de-France. Dans l'attente, délivrer d'office, avec le CESS et le certificat de qualification, un supplément Europass trilingue décrivant les compétences acquises dans les référentiels du pays voisin.
- Faire du néerlandais et de l'allemand des langues de l'emploi, et non de simples langues étrangères. Renforcer l'immersion linguistique dès le fondamental dans les communes frontalières, développer des modules de langue professionnelle propres aux métiers en pénurie, financer des séjours linguistiques courts en entreprise et faire de la Communauté germanophone l'opérateur pivot d'une offre de formation trilingue au service de toute la Province.
- Lever les freins matériels à la mobilité quotidienne. Instaurer un titre de transport unique et intégré pour les jeunes à l'échelle de l'Euregio Meuse-Rhin et de l'Eurométropole, gratuit pendant toute la durée d'une mobilité de formation, et renforcer les liaisons ferroviaires et de bus transfrontalières – singulièrement les axes Liège-Maastricht, Liège-Aix-la-Chapelle et Tournai-Lille – en cadencant les horaires sur les rythmes scolaires et professionnels.
- Mobiliser les entreprises et ouvrir l'alternance transfrontalière. Créer un label « entreprise eurégionale formatrice » et un incitant simple pour les PME qui accueillent un stagiaire ou un apprenti venu de l'autre côté de la frontière, et rendre juridiquement possible l'exécution d'une partie du contrat d'alternance chez un employeur du pays voisin, sur le modèle de l'apprentissage transfrontalier français.

- Piloter, mesurer, évaluer. Faire de l'emploi des jeunes une priorité explicite de l'action de la Province de Liège au sein du GECT Euregio Meuse-Rhin ; réunir chaque année un sommet eurégional de l'emploi des jeunes rassemblant les services publics de l'emploi, les écoles et les fédérations patronales ; et construire enfin le tableau de bord statistique harmonisé qui fait défaut, sans lequel aucune politique transfrontalière sérieuse n'est évaluable.
- Informer systématiquement les jeunes de leurs droits. Rendre obligatoire, en fin de secondaire, un module court d'information sur le travail, les études et la formation dans les régions voisines – statut, fiscalité, sécurité sociale, équivalences – et accompagner cette mesure d'une campagne de communication dédiée, afin que la première information reçue sur l'emploi transfrontalier ne soit plus une rumeur de comptoir.
- Répliquer le modèle. Faire de l'Euregio Meuse-Rhin le laboratoire de ce marché de l'emploi eurégional des jeunes, puis décliner le dispositif dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et la Grande Région, pour constituer un véritable réseau wallon des territoires transfrontaliers de la jeunesse.

Motion déposée par :

Les Jeunes MR de la Fédération de Liège